



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Adhésion à la FedEpl**

**Délibération N°PLV 24-12-75**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre**, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 13 décembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**23 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente excusée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent excusé</i>	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette <i>Absente excusée</i>	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques <i>Absent excusé</i>	

**6 élus étaient absents :**

Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. Victor ARTHEIN	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette	M. Jacques MARIE-CLAIRE

**Aucun élu n'était représenté :**

**Mme France-Lise GALPIN donne lecture du rapport du Maire et explique que :**

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est un réseau national qui représente les 13 000 élus à la tête des 1 401 Sociétés d'Économie Mixte (SEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP).

Forte de plus de 60 ans d'expériences, elle accompagne les collectivités dans la création, le développement et la gestion d'EPL, offrant des services variés : appui juridique, formations, publications spécialisées, études de cas et événements pour favoriser l'échange d'expertise.

Ainsi, adhérer à la FedEpl permet de bénéficier d'un réseau et d'un soutien pour optimiser la gestion et le développement de projets locaux. Ses conseils contribuent à dynamiser l'action publique locale et à maximiser son impact.

L'action municipale en faveur d'une maîtrise de l'aménagement, de la valorisation et de la gestion de son littoral urbain, la conduit à envisager la création d'un établissement public local adapté permettant un partenariat opérationnel.

L'adhésion de la commune à la FedEpl permettra un accompagnement dans la conception et la mise en œuvre d'une structure partenariale de gestion du littoral urbain de Port-Louis. Elle permettra également de renforcer la capacité de la commune à gérer et développer des projets publics locaux via des SEM, SPL ou SEMOP.

La cotisation est de 3 000 € annuels, à inscrire sur le budget 2025.

Ainsi,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité dans le cadre de la réflexion globale sur le littoral urbain de Port-Louis ;

**Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité des votants (2 abstentions).**

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver l'adhésion à la Fédération des élus des entreprises publiques locales (FedEpl) ;

**Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférant.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 20 décembre 2024



Le Maire,

**Jean-Marie HUBERT**

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*